

Direction Générale

Service émetteur :
Département Santé Environnement

Affaire suivie par :
Stéphanie MONIOT

Courriel :
Stephanie.moniot@ars.sante.fr
Tél : 03.83.39.79.65
Fax : 03.83.39.28.93

Le Directeur Général de l'ARS

A

Destinataires in fine

Nancy, le **06 NOV. 2017**

Nos réf : **2017-00032 / DPS PSE**

Objet : Prévention des Intoxications par le monoxyde de carbone, campagne d'information 2017-2018.

PJ : Encart « Intoxications par le monoxyde de carbone en 2015 - Région Grand Est » (document .pdf),
Affiche Stopmonox (document .pdf)

Entre le 1er septembre 2016 et le 31 mars 2017, 3 554 personnes ont été exposées au monoxyde de carbone en France. 2295 victimes ont dû être prises en charge par un service d'urgence hospitalier.

En région Grand Est, ce sont 131 foyers d'intoxication par le monoxyde de carbone qui ont été signalés, exposant 292 victimes parmi lesquelles 3 sont malheureusement décédées.

Cette intoxication, première cause de mortalité accidentelle par toxique en France, peut toucher toutes les catégories socio-professionnelles. Dans la plupart des cas, ces accidents sont évitables...

L'intoxication au CO survient le plus souvent dans les circonstances suivantes :

- mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion (chaudières notamment), et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- défaut d'aération ou de ventilation du logement,
- conduit d'évacuation de gaz brûlés défectueux ou obstrué,
- utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, un certain nombre de conseils de prévention doivent être adoptés et mis en pratique tout au long de l'hiver, que ce soit dans les habitations individuelles, les immeubles et les espaces accueillant du public.

Des supports et outils de communication spécifiques (plaquettes, affiches, spots audio ou vidéo, quizz internet...) sont disponibles et/ou téléchargeables :

Sur le site internet de l'ARS : [www.ars.grand-est.sante.fr / rubrique actualités / Comment éviter les intoxications au monoxyde de carbone](http://www.ars.grand-est.sante.fr/rubrique_actualites/Comment_eviter_les_intoxications_au_monoxyde_de_carbone)

Sur les sites internet : www.stopmonox.fr / www.prevention-maison.fr

Sur le site internet de Santé Publique France : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>

Je vous invite à les relayer largement pour participer à cette opération de prévention.

Je vous remercie par avance de votre implication.

Christophe LANNELONGUE